Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901888-20251204-DELIB2025_116-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 18h00 sous la présidence de Madame Nathalie BERNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : **23**
Présents : **17**
Absents : **3**
Procuration : **3**
Votants : **20**

Présents : Nathalie BERNARD, Hervé LE RUZ, Françoise REGUER, Jean-Jacques AILLAGON (jusqu'à 20h00), Françoise GENEVOIS-CROZAFON, Joffrey CASTEL, François VOGEL, Roxane PERSON, Jean-François JAOUEN, Laurène PASQUIER, Florence LAPERROUSE, Max DE KEUKELAERE, Virginie GUILLERMIC, Guy FEAT, Jean-Luc ANDRE, Hervé LE GALL, Jean ROUVE.

Absents : Muriel FOULON donne pouvoir à Laurène PASQUIER, Marie-Laetitia POIDATZ donne pouvoir à Nathalie BERNARD, Sylvie FEAT donne pouvoir à Jean-Luc ANDRE, David PIERRAIN, Annie PEYRE, Claude CHARLES.

2025-116 : Demande de subvention au Département - Pacte Finistère 2030 Volet 1 pour la rénovation de la toiture de la chapelle du Diben

Exposé des motifs

En 2022, la commune faisait l'acquisition de deux chapelles : la chapelle du Diben et la chapelle de Primel. Ces lieux ont vocation à constituer des espaces d'animation ouverts aux associations de la commune.

Suite à la tempête Ciaran, la toiture de la chapelle du Diben a particulièrement souffert et nécessite une réfection totale.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Libellé	%	Montant
Travaux de rénovation de couverture ardoise	51 678,46 €	Pacte Finistère Volet 1 CD 29	50 %	25 840,00 €
		Autofinancement commune	50 %	25 838, 46 €
TOTAL	**51 678,46 €**	**TOTAL**	**100 %**	**51 678,46 €**

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'examen en commission Finances, administration générale du lundi 1er décembre 2025,
Vu l'exposé des motifs,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorisent Madame la Maire à solliciter une subvention de 25 840, 00 € auprès du Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1, pour les travaux de rénovation de la toiture de la chapelle du Diben.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901888-20251204-DELIB2025_116-DE

Madame la Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Madame le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Maire

Nathalie BERNARD